



Résumé des conclusions
de la consultation sur l'évaluation des besoins
en vue de la révision de la ligne directrice de 2002
sur la prévention et la lutte contre les infections
professionnelles dans le domaine de la santé
de l'Agence de la santé publique du Canada

Juillet 2018

Préparé par :

**Section des infections associées aux soins de santé et prévention et contrôle des
infections**
Centre de la lutte contre les maladies transmissibles et les infections
Direction générale de la prévention et du contrôle des maladies infectieuses
Agence de la santé publique du Canada

Introduction

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) développe des lignes directrices fondées sur des données probantes pour la prévention et le contrôle des infections (PCI). Ces lignes directrices aident les organismes et les professionnels de la santé compétents à élaborer, appliquer et évaluer les politiques, les procédures et les programmes de PCI dans le but d'améliorer la qualité et la sécurité des soins de santé ainsi que les résultats pour les patients. Les recommandations émises dans ces lignes directrices complètent les efforts des autorités provinciales et territoriales de santé publique qui visent à surveiller, à prévenir et à contrôler les infections liées aux soins de santé.

L'ASPC a entamé une révision de la ligne directrice intitulée *La prévention et la lutte contre les infections professionnelles dans le domaine de la santé* initialement publiée en 2002. Un groupe de travail composé d'experts de la PCI et de la santé au travail a été mis sur pied afin de fournir à l'ASPC des conseils et des directives tout au long du processus de révision. Dans le cadre de ce processus, et en consultation avec le groupe de travail chargé de réviser la ligne directrice sur la prévention et la lutte contre les infections professionnelles dans le domaine de la santé, l'ASPC a procédé à une évaluation des besoins afin de recueillir les commentaires de praticiens exerçant dans les domaines de la PCI et de la santé au travail. Elle souhaitait ainsi cerner les besoins émergents et les lacunes liées aux directives en matière de prévention et de contrôle des infections professionnelles dans les milieux de soins au Canada.

Aperçu du processus de participation

L'évaluation des besoins visait à déterminer l'utilité de la ligne directrice de 2002, à mieux comprendre les principales ressources actuellement utilisées pour orienter les pratiques fondées sur des données probantes et à recueillir les commentaires de praticiens travaillant dans des domaines pertinents au Canada pour pouvoir clarifier la portée et le contenu d'une ligne directrice révisée.

L'invitation à participer à l'évaluation des besoins a été diffusée par voie électronique au [Comité directeur sur les maladies transmissibles et infectieuses](#) ainsi qu'aux groupes et associations nationaux, provinciaux et territoriaux œuvrant pour la prévention et le contrôle des infections professionnelles dans le domaine de la santé, principalement dans les secteurs de la PCI, de la médecine du travail et des soins infirmiers en santé du travail. L'invitation demandait aussi aux organismes de diffuser le questionnaire d'évaluation des besoins auprès de leurs membres et de leurs réseaux.

La première phase de l'évaluation s'est déroulée du 23 juin au 27 juillet 2017 et a permis de recueillir 108 questionnaires. L'analyse préliminaire des commentaires a révélé que les participants travaillaient majoritairement dans le secteur de la PCI, tandis que ceux exerçant dans le domaine de la santé au travail étaient peu nombreux. En outre, la majorité des participants ayant déclaré exercer dans l'Ontario, la représentation des autres régions du pays était limitée.

Après discussion des résultats préliminaires avec le groupe de travail chargé de réviser la ligne directrice sur la prévention et la lutte contre les infections professionnelles dans le domaine de la santé, il a été décidé de prolonger l'évaluation des besoins. Cette seconde phase visait à augmenter le nombre de participants dans le secteur de la santé au travail, à obtenir les commentaires de praticiens d'autres régions du pays, et à élargir la consultation afin d'inclure les associations nationales de professionnels de la santé bucco-dentaire et les associations de soins à domicile, en se fondant sur les résultats préliminaires et la discussion subséquente avec le groupe de travail.

La seconde phase de l'évaluation des besoins a donc eu lieu du 23 novembre au 12 janvier 2018. 57 questionnaires supplémentaires provenant de partout au pays ont été reçus, avec une majorité des répondants travaillant actuellement dans les soins infirmiers en santé du travail.

Les phases I et II ont permis de recueillir un total de 165 questionnaires.

Sommaire des commentaires reçus

Voici les principaux commentaires formulés.

- Les participants, soit 45 %, ont utilisé la ligne directrice de 2002 au cours des deux dernières années, et ceux qui ne l'avaient pas utilisée ont pour la plupart précisé que l'information était obsolète ou qu'ils avaient eu du mal à la trouver sur le site Web.
- Les autres ressources utilisées étaient principalement la littérature grise dans un contexte canadien ou américain. Les principales lacunes relevées pour les autres ressources utilisées étaient les suivantes :
 - des renseignements obsolètes ou peu clairs;
 - un manque de contexte canadien;
 - des renseignements axés sur le milieu hospitalier;
 - des renseignements limités sur les considérations de santé au travail relatives à la PCI.
- La majorité des participants ont déclaré être d'accord avec l'inclusion de toutes les composantes de PCI présentées, l'inclusion de directives propres à chaque agent pathogène et de composantes de prévention et de contrôle des infections liées à des pathogènes précis pour toutes les options proposées dans le questionnaire.
- On note que des conseils en matière de prévention et de contrôle des infections professionnelles sont nécessaires pour les soins de santé hors des milieux hospitaliers (p. ex., les soins à domicile, les cabinets dentaires). Conformément aux autres lignes directrices de l'ASPC sur la PCI, tout milieu dans lequel des travailleurs de la santé fournissent des soins sera inclus dans la portée de la ligne directrice révisée.
- On relève qu'il est nécessaire de clarifier les rôles entre la santé au travail et la PCI. Les participants ont en effet souligné le manque de clarté concernant les rôles de la santé au travail et de la PCI pour les composantes dans lesquelles les services se chevauchent, comme la formation à l'utilisation de l'équipement de protection individuelle et la gestion des éclosions. Il a été suggéré de consacrer une partie de la ligne directrice à la clarification des rôles et des

responsabilités dans chaque domaine de pratique afin d'encourager la collaboration entre les programmes de santé au travail et de PCI.

- Les maladies infectieuses respiratoires et non respiratoires nouvelles et émergentes (c.-à-d. les nouveaux virus grippaux, le coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen-Orient et les fièvres hémorragiques virales comme la maladie à virus Ebola) ont également été fréquemment mentionnées. Bien que l'ASPC reconnaisse son rôle dans les activités de préparation et d'intervention face aux agents pathogènes nouveaux et émergents (respiratoires et non respiratoires), les directives de PCI relatives aux nouveaux agents pathogènes sont habituellement communiquées sous forme de directives provisoires ponctuelles et, pour cette raison, elles n'entrent pas dans la portée de cette ligne directrice.
- Les commentaires ont également souligné le besoin de conseils en matière de prévention et de contrôle des organismes antibiorésistants, comme les bacilles Gram négatifs résistants aux carbapénèmes. L'ASPC révisé actuellement sa ligne directrice de 2010 sur la PCI intitulée [Mesures de prévention et de contrôle des infections à l'intention des travailleurs de la santé dans tous les établissements de soins de santé – Bacille Gram négatif résistant aux carbapénèmes \(2010\)](#). Les considérations de santé au travail relatives aux organismes antibiorésistants, comme les bacilles Gram négatifs résistants aux carbapénèmes, seront incluses dans cette révision et ne seront donc pas couvertes par cette ligne directrice.

Prochaines étapes

Les commentaires des intervenants à travers tout le pays ont à nouveau souligné la nécessité de disposer d'une ligne directrice nationale à jour, fondée sur des données probantes et assortie de recommandations claires en matière de contrôle des infections afin de faciliter la prévention et la lutte contre les infections professionnelles dans les milieux de soins au Canada.

La prochaine étape consistera à réviser l'aperçu général décrivant les éléments essentiels du contrôle des infections dans le cadre d'un programme de santé au travail, et elle sera suivie de mises à jour concernant des agents pathogènes spécifiques. Plusieurs facteurs contribueront à déterminer l'ordre de révision des agents pathogènes, notamment les commentaires reçus lors de l'évaluation des besoins, les changements importants apportés à la pratique ou les nouvelles données disponibles depuis 2002 dans certains domaines, ainsi que les possibilités de collaboration avec d'autres secteurs de l'ASPC qui travaillent sur des directives de santé publique pour des agents pathogènes précis (p. ex., au sein du Centre de l'immunisation et des maladies respiratoires infectieuses pour les maladies évitables par la vaccination et importantes sur le plan de la santé au travail).

Nous aimerions profiter de cette occasion pour vous remercier, vous et votre organisme, pour les contributions apportées dans le cadre de cette évaluation des besoins. L'ébauche de la ligne directrice révisée sera communiquée aux intervenants, y compris ceux qui ont été invités à participer à l'évaluation des besoins, afin qu'ils l'examinent et la commentent à un stade ultérieur du processus de révision. Les commentaires reçus dans le cadre de ce processus de révision seront pris en compte par le groupe de travail chargé de réviser la ligne directrice sur la prévention et la lutte contre les infections

professionnelles dans le domaine de la santé, et le cas échéant, les révisions seront intégrées à la ligne directrice révisée finale avant sa publication.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements sur ces travaux, vous pouvez envoyer un courriel au secrétariat du groupe de travail d'experts en prévention et en contrôle des infections à l'adresse phac.ipc.secretariat-pci.aspc@canada.ca. Votre demande sera adressée à un membre de la Section des infections associées aux soins de santé et prévention et contrôle des infections de l'ASPC.